



Contestation de paternité

Par **Morynn**, le 17/01/2020 à 00:59

Bonjour

Tout d'abord je vous remercie infiniment de me permettre de m'exprimer et exposer mon cas.

Il y a un enfant dont je l'ai reconnu légalement. Je suis séparé de la mère ça fait de cela 4 ans. Je paye une pension alimentaire par mois.

J'ai beaucoup de doutes concernant ma paternité. J'ai appris par l'entourage que cette femme m'avait trompée à plusieurs reprises, d'ailleurs on s'est séparé à cause de son infidélité. J'ai toujours tout fait pour cet enfant, je me suis beaucoup sacrifié pour lui. Mais voilà, j'ai remarqué que plus il grandit et plus il n'a aucune ressemblance avec moi ou un membre de ma famille.

J'ai l'intention de prendre un avocat pour contester ma paternité. Comment puis-je faire ?? Renseignez moi afin que je puisse suivre correctement la loi. Que risque cette femme si un test ADN est effectué et qu'il s'avère que je ne suis pas le père biologique de l'enfant ??

Merci beaucoup pour vos réponses et vos conseils.

Cordialement

Maxence

Par **youris**, le 17/01/2020 à 10:45

bonjour,

vous pouvez faire un action en contesation de paternité devant le tribunal, l'avocat est nécessaire.

le juge ordonnera une analyse biologique pour vérifier si vous êtes le père de cet enfant ou non.

mais si vous avez élevez cet enfant pendant 5 ans au moins (possession d'état), cette paternité conforme au titre n'est plus contestable.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940>

la mère de l'enfant ne risque rien.

salutations